



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 4 avril 2022

Intervention de **Vincent OTEKPO**

Délibération 32 : SIGNATURE DE LA CHARTE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE HERTZIEN DE NANTES MÉTROPOLE

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La délibération qui nous est proposée vise à approuver la charte métropolitaine d'aménagement hertzien qui encadre le déploiement des équipements des antennes 5G en proposant une gouvernance élargie et une plus grande transparence des installations et des équipements.

Les deux principales dispositions doivent collectivement retenir notre attention :

- 1) Une gouvernance élargie de l'aménagement numérique du territoire en intégrant les bailleurs sociaux aux précédents acteurs de la charte (opérateurs téléphoniques et communes).
- 2) Une plus grande transparence de l'aménagement numérique sur le territoire métropolitain par le déploiement d'un observatoire des ondes (50 capteurs déployés à proximité des écoles et crèches), qui permettra aux habitants de connaître en temps réel les niveaux d'expositions aux ondes en ces lieux. Cette transparence se traduira également par une meilleure information du public sur les projets d'implantations d'antenne sur le territoire, via une page dédiée sur le site de Nantes Métropole.

Cette nouvelle charte fait suite à une première charte intercommunale signée en 2013, relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques, sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'occasion avait déjà été manquée à l'époque d'associer les citoyens, habitants ou riverains. Il est inconcevable, qu'en 2022, nous réussissions l'exploit de passer à côté d'un enjeu aussi important. C'est d'ailleurs étonnant qu'aucune des municipalités n'ait eu la présence d'esprit de suggérer, que dis-je, d'exiger que les citoyens/habitants soient associés à cette gouvernance qualifiée d'élargie. Mais élargie à qui ?





Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Maire, mes chères/chers collègues, que le déploiement de la 5G suscite de vives inquiétudes auprès de nos concitoyennes et concitoyens de Saint-Herblain. Vous avez systématiquement reçu des pétitions contre l'installation des antennes 5G sur la commune. Je m'étonne que vous ayez laissé passer l'occasion d'inscrire dans ce projet de charte la participation des citoyens qui nous est chère, puisque nous partageons collectivement cette exigence, si je me réfère aux finalités profondes de l'observatoire citoyen des politiques publiques lancé il y a une semaine.

Si vu de Nantes Métropole, cette charte peut être vue comme une avancée, compte tenu des remous créés à Saint-Herblain par les autorisations d'installations des équipements de la 5G, j'aimerais que vous nous expliquiez les avancées précises que constitue cette nouvelle charte pour les herblinoises et les Herblinois et ce que cela changera dès sa mise en application.

La charte prévoit (page 13, un point 3.3.1 intitulé, conseil de concertation communale), que pour tout projet d'implantation de station radioélectrique, les communes ont la possibilité de mobiliser des conseils de concertation communale, et ce quel que soit le stade d'avancement du projet. Ces conseils peuvent être rattachés à une instance de concertation communale déjà existante. Les périmètres, la composition et les modalités des conseils de concertation communale restent à l'appréciation des communes. Ils se réunissent lorsqu'une médiation de proximité s'avère nécessaire dans le cas de projets d'implantation d'antennes, ou pour partager les campagnes de mesure avec les riverains. Les opérateurs s'engagent dans ce cas à participer à ces conseils à la demande des communes. Le « guichet unique » peut assister techniquement les communes qui le souhaitent lors de la tenue de ces conseils.

Avez-vous l'intention, Monsieur le Maire, de mobiliser ce conseil de concertation communale sur Saint-Herblain ?

Je conclus mon intervention en soulignant qu'il faut que nous saisissons toutes les l'occasion de montrer à nos concitoyennes et concitoyens que leur participation aux décisions qui les concernent n'est pas un vain mot.

Je vous remercie



Citoyen-nes
engagé-es